



DOSSIER DE PRESSE

Retrouver un air de qualité dans la vallée de l'Arve : avec les bonnes solutions, c'est possible !

Un premier Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) qui n'a pas atteint ses objectifs

Le premier PPA de la vallée de l'Arve n'a pas atteint les objectifs fixés. Les normes pour les particules fines et le dioxyde d'azote, ainsi que les valeurs cibles pour le Benzo(a)Pyrène étaient toujours dépassées dans la vallée de l'Arve au terme des 5 années de ce plan (février 2012 à février 2017).

Ce plan a permis, d'après ATMO Auvergne Rhône-Alpes, de réduire la pollution de l'air :

- ▶ de -7% concernant les particules PM₁₀, contre des gains attendus de -30% si le PPA avait été correctement mis en oeuvre ;
- ▶ de -1% seulement concernant le dioxyde d'azote, contre des gains projetés de -28% ;
- ▶ et de -10% concernant le Benzo(a)Pyrène (HAP), au lieu des -25% attendus.

Objectif « santé » pour le PPA 2

Un étude réalisée par Santé Publique France en 2017¹ révélait que la la pollution de l'air aux particules PM_{2,5} était responsable de 85 décès par an dans la vallée de l'Arve, ce qui représente **8% de la mortalité totale localement**. L'impact des autres polluants qui posent problème dans la vallée n'a pas été pris en compte : dioxyde d'azote, Benzo(a)Pyrène, Composés Organiques Volatils.

Toujours d'après cette étude, une **baisse de 30% des concentrations de particules permettrait une baisse de 50% de la mortalité** liée à la pollution de l'air dans la vallée de l'Arve.

Un **deuxième PPA devra être beaucoup plus efficace que son prédécesseur**, afin de réellement protéger la santé publique et de sauver des vies humaines dans la vallée de l'Arve. L'objectif de santé est primordial pour les citoyens, comme pour les associations et les médecins.

¹ Impact de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité dans la vallée de l'Arve. Santé Publique France. 2017. <http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2017/Impact-de-l-exposition-chronique-aux-particules-fines-sur-la-mortalite-dans-la-vallee-de-l-Arve>

Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve : mesures clés

Voici les mesures prioritaires à retenir et à appliquer, comme socle indispensable à l'efficacité de l'action contre la pollution de l'air dans la vallée de l'Arve, afin de faire du PPA 2 une réussite :

1. **Santé** – Fixer pour objectif une **baisse des concentrations d'au moins 30%** pour les PM₁₀, PM_{2,5}, NOx et BaP, afin de lutter contre la pollution chronique, qui est la plus néfaste à la santé.
2. **Infrastructures** – Cesser d'aggraver la situation et **revoir chaque projet en le passant par le « filtre air et climat »** (projets routiers, projets d'urbanisation...).
3. **Industrie** – Exiger la mise « sous-vide » de l'usine SGL Carbon, comme cela a été fait pour Carbone Savoie à Vénissieux.
4. **Industrie** – Effectuer des **contrôles plus stricts des émissions industrielles**, concernant l'ensemble des polluants émis, avec transparence.
5. **Incinérateur** – Déchets en circuit local : limiter l'incinération des déchets à ceux qui sont produits sur le territoire du PPA et non-recyclables ou valorisables, sans importation de déchets extérieurs. Engager simultanément une démarche de réduction des déchets.
6. **Transport Marchandises** – Relancer le fret ferroviaire sur la **ligne ferroviaire existante du Mont-Cenis** (combiné rail-route, fret classique).
7. **Transport Marchandises** – **Contrôle effectif des poids lourds** (AdBlue, poids, temps de conduite...).
8. **Mobilité** – Déployer le Léman Express au maximum de ses capacités et développer une offre en transports en commun en rabattement vers les gares.
9. **Mobilité** – Développer le **vélo comme mode de déplacement**, avec un « Plan vélo » pour les aménagements cyclables du quotidien en Haute-Savoie.
10. **Mobilité** – La voiture « mieux ». Harmoniser les offres de covoiturage, développer l'autostop sécurisé.
11. **Résidentiel** - Extension du Fonds Air Bois aux énergies renouvelables.
12. **Résidentiel** – **Interdire les foyers ouverts ou appareils de chauffage au bois non performants dans les constructions neuves et imposer la remise à niveau des installations de chauffage au bois lors de vente de biens.**

Les associations ont préconisé un total de 25 mesures, à mettre en oeuvre pour améliorer la qualité de l'air et en ont fait part à Nicolas Hulot en janvier dernier².

² <http://inspire74.com/infos/feuille-de-route-pour-lair-25-propositions-faites-nicolas-hulot>

Ne pas retomber dans les travers du premier PPA

Polluants et sources d'émissions

Ne plus se focaliser sur les seules particules et **cesser d'exempter les secteurs de l'industrie et du transport international de marchandises**, mais s'attaquer à **tous les polluants et à toutes les sources d'émissions**. Concentrer l'action publique principalement sur le chauffage au bois et la vitesse des voitures sur autoroute n'est pas suffisant, comme l'a démontré le bilan du premier PPA.

La vallée de l'Arve est dans le collimateur de Bruxelles concernant les particules PM₁₀, mais également concernant le **dioxyde d'azote NO₂**, polluant émis très majoritairement par les transports et en particulier par les **moteurs diesel**.

Les concentrations de **Benzo(a)Pyrène** dépassent la valeur cible au pied du Mont-Blanc. Il s'agit d'un **polluant cancérigène certain d'après l'OMS**. La plaine du Mont-Blanc est la seule zone en France où ce polluant dépasse la valeur cible et ceci est lié aux émissions « diffuses » de l'usine SGL Carbon, d'après les révélations d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes, en janvier dernier.

Gouvernance et suivi

S'assurer de l'application effective des mesures qui seront préconisées par le PPA 2, avec un suivi régulier et transparent, avec l'ensemble des acteurs (élus, services de la préfecture, acteurs économiques, associations, médecins et scientifiques).

Ne pas s'arrêter au milieu du gué

De septembre 2017 à début avril 2018, les acteurs du territoire ont travaillé ensemble pour proposer des mesures au Préfet pour la rédaction du PPA 2. 8 groupes de travail ont été créés par la préfecture et un travail de réflexion approfondi a pu avoir lieu. Cette méthode de travail très positive et efficace, a débouché sur des propositions souvent consensuelles et bien comprises par les différents acteurs.

La balle est aujourd'hui dans le camp de la préfecture, qui choisira d'ici mi-juin les mesures qui figureront dans le deuxième PPA. **Ce plan ne devra pas faire l'impasse sur les sujets clés et les objectifs prioritaires énoncés par les associations et les médecins**, défendus lors des nombreuses réunions qui se sont tenues depuis le mois de septembre 2017. Nous resterons très vigilants par rapport à ces points identifiés comme indispensables pour la réussite du nouveau PPA et la santé des habitants.

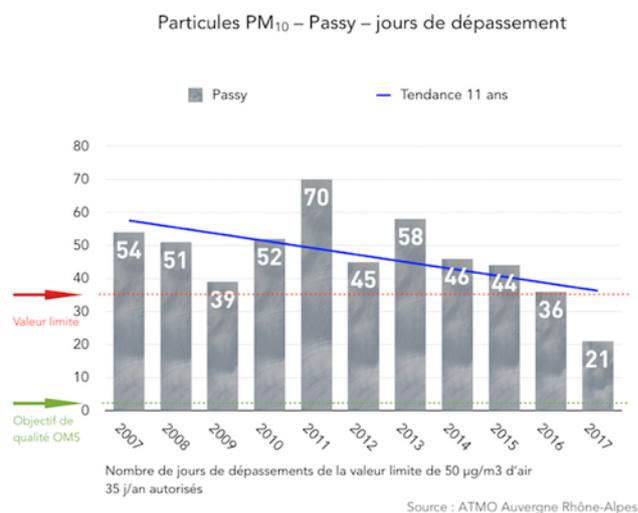
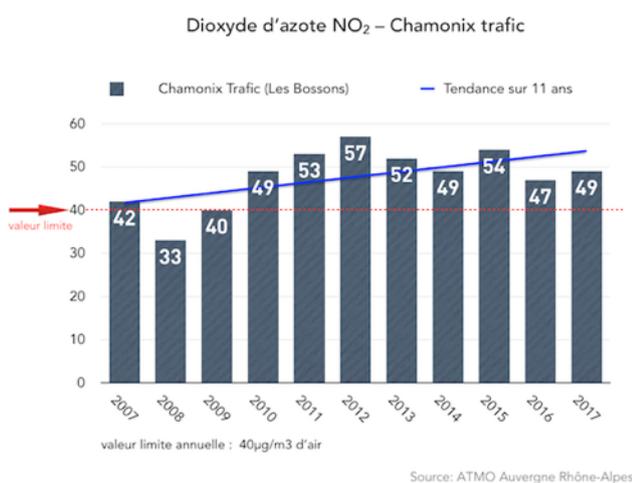
Calendrier annoncé par la préfecture

- ▶ D'ici mi-juin 2018 : rédaction du PPA et finalisation de toutes les « fiches action ».
- ▶ Juillet - Septembre 2018 : sollicitation de l'Autorité environnementale (Ae) et phase de consultation.
- ▶ Mi-octobre 2018 : enquête publique formelle (1 mois).
- ▶ Fin décembre 2018 : publication du PPA.

Phase de proposition : 8 groupes de travail et leurs pilotes (septembre 2017 à avril 2018)

- ▶ GT Activités économiques : Christophe CECCON et François BORDELIER
- ▶ GT Collectivités : Bruno CHARLOT et Christelle PETEX
- ▶ GT Mobilisation citoyenne : Alain NAHMIAS et Anne LASSMAN-TRAPPIER
- ▶ GT Agriculture : Marie-Louise DONZEL
- ▶ GT Résidentiel/Tertiaire : Bruno FOREL
- ▶ GT Ressources/Déchets : Martial SADDIER
- ▶ GT Santé : Docteurs Cécile BUVRY et Jacques VENJEAN
- ▶ GT Transports/mobilité : Eric FOURNIER

Polluants dont les valeurs réglementaires européennes sont dépassées dans la vallée de l'Arve et pour lesquels la France est en phase de pré-contentieux avec l'Europe



Polluant dont la valeur cible est dépassée
Seule zone de dépassement en France pour ce polluant

 Suivi annuel des HAP : le Benzo(a)Pyrène

